

À Paris, le 26 mai 2025

Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs,

Le 21 mai 2025, **Madame Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du Travail et de l'Emploi, a confié à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) une mission ayant pour objet :**

- **L'impact des réformes récentes du système de santé au travail**, les freins législatifs et réglementaires qui pourraient encore être levés pour faciliter l'exercice des missions des services de prévention et de santé au travail
- **Les innovations organisationnelles et technologiques, les expérimentations et les bonnes pratiques** ainsi que les modalités de structuration de l'écosystème public comme privé (partenaires sociaux, réseau de SPST et SPSTA, éditeurs de logiciel etc.) et de pilotage indispensables pour accélérer leur déploiement et ainsi améliorer l'efficacité et la qualité de l'offre des SPSTI à destination des entreprises adhérentes et de leurs salariés
- **Les moyens de faire de la procédure de délivrance d'agrément par les services déconcentrés du ministère l'occasion d'un véritable dialogue de gestion avec les SPSTI** autour d'indicateurs de performance, notamment sur l'impact de l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration et l'actualisation du DUERP
- **Les marges d'amélioration de la contribution des SPSTI** à la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention des accidents du travail et la lutte contre l'absentéisme

Présanse mobilisée pour éclairer objectivement cette mission

Notre réseau, engagé dans une dynamique de progrès, est naturellement disposé à contribuer à toute démarche d'analyse visant à renforcer la qualité et l'efficacité du service rendu. Néanmoins, cette lettre de mission interpelle tant sa tonalité repose sur un diagnostic qui ne semble pas être éclairé par les dynamiques de progrès opérationnelles à l'œuvre sur le terrain, et portée par les 18 776 collaborateurs du Réseau, dont il n'est fait aucune mention.

En revanche, la lettre semble mettre en avant des entités, qui ne sont pas encore des SPST, « *présentant des démarches résolument innovantes (et qui) peinent à pénétrer sur le marché* » selon les termes employés. Cette présentation émanant de l'Etat, garant de la conformité du fonctionnement des SPSTI à travers l'agrément et le recueil du résultat de la certification, interroge. Présanse demandera directement des éclaircissements à Madame la Ministre quant à ces entités qu'elle a identifiées et à la notion de « *marché* » au regard de la régulation assurée par l'Etat et les partenaires sociaux, et que les SPSTI s'attachent à respecter dans le cadre contraint qui leur a été donné.

Ainsi, nous serons attentifs à ce que cette mission puisse pleinement intégrer les actions et évolutions déjà engagées par les SPSTI, sous l'impulsion de la loi du 2 août 2021 et dans le cadre de l'ANI défini et conclu par les partenaires sociaux.

La nécessité de rappeler la dynamique de progrès et d'innovation déjà à l'œuvre

Celle-ci s'est notamment traduite par le déploiement de l'offre socle, une montée en gamme des services rendus, ainsi que des évolutions organisationnelles saluées par le dernier rapport parlementaire de la Commission des affaires sociales.

Pour reprendre la lettre exacte du rapport parlementaire : *"Il y a tout lieu de penser que la situation s'est améliorée en 2023 puis en 2024 et qu'elle continuera de s'améliorer à l'avenir."*

En effet, ces efforts se concrétisent par des résultats tangibles illustrés par la dernière enquête de la Direction Générale du Travail sur l'activité des SPSTI en 2023. Plus de 8,6 millions de visites réalisées, + 900 000 salariés nouvellement suivis en un an ; + 19% de visites réalisées par les infirmiers, 350 000 téléconsultations, + 18% de Fiches d'Entreprises, 150 cellules PDP créées qui ont permis d'accompagner 170 000 salariés etc.

Ces avancées s'accompagnent d'un effort soutenu dans la démarche de certification, déployée avec énergie par les Services dans leur immense majorité.

C'est dans cet esprit que nous prendrons l'initiative de partager, auprès de l'IGAS, en toute transparence, toutes les initiatives, les données, les innovations et les bonnes pratiques qui témoignent de la vitalité de notre réseau. Ce dialogue permettra de mettre en lumière la capacité des SPSTI à répondre aux enjeux actuels et futurs de la santé au travail, en s'appuyant sur des résultats concrets et des démarches éprouvées.

Ensemble, faisons entendre la réalité du terrain

Dans cette démarche, je solliciterai dans les prochains jours les Présidents régionaux de Présanse afin de poursuivre le recensement des innovations organisationnelles et technologiques, expérimentations et bonnes pratiques déployées sur le terrain. Ce travail contribuera à documenter, de manière structurée, les progrès en cours, démontrant ainsi la capacité de notre réseau à répondre avec efficience aux enjeux actuels et futurs de la santé au travail.

Enfin, cette mission constitue une raison supplémentaire pour mettre rapidement en œuvre les orientations de notre Programme d'Orientations et d'Action (POA) adoptées lors de notre Assemblée générale de Lille. Les volets « intensification de la communication », « innovation », « interopérabilité de nos systèmes d'information » sont d'autant plus opportuns après le lancement de cette mission de l'IGAS.

La réussite de tous dépendra de l'engagement de chacun.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs, en mes sentiments dévoués.

Maurice PLAISANT
Président de Présanse

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maurice Plaisant', written over a faint, light blue circular watermark or background mark.